



Présentation générale du programme PRIVILEGES

Le programme PRIVILEGES (Projet d'Initiative des villes pour la réduction des gaz à effet de serre) s'inscrit parmi les projets de démonstration LIFE-Environnement proposés par la Commission Européenne dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

Il s'applique au territoire de Chalons-sur-Saône (Bourgogne) jusqu'au 31 janvier 2006 et vise à démontrer qu'il est possible, sur un territoire, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre plus rapidement et plus vigoureusement que ne le stipulent les engagements de la France et de l'Europe dans le cadre du Protocole de Kyoto, signé en 1997 et entré en vigueur le 16 février 2005.

Si le respect de ces engagements dépend de mesures générales adoptées au niveau national et communautaire, seule la mise en œuvre de politiques locales concrètes et efficaces permet de répondre au double enjeu du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques.

Le programme PRIVILEGES mobilise tous les acteurs du territoire : municipalité et services administratifs, entreprises, particuliers, etc. Il est mis en œuvre par cinq partenaires : la Ville de Chalons-sur-Saône, la Maison de l'Environnement de Chalons-sur-Saône (œuvrant en grande partie vers les entreprises du bassin d'emploi), l'ADEME Bourgogne (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), le WWF-France, bénéficiaire du projet qui assure notamment le lien avec la Commission Européenne.

Le caractère innovant de ce partenariat est à souligner, tant il est peu fréquent d'assister, en France, à une telle alliance entre une ONG internationale, une collectivité locale, un établissement public de l'Etat et une structure locale de regroupement d'entreprises.

Le programme PRIVILEGES comporte plusieurs volets :

- La réalisation d'un plan d'action « éco-industriel » ;
- L'appui à la mise en œuvre d'un plan municipal de réduction des émissions de gaz à effet de serre par la ville, qui fait l'objet d'un échange d'expériences innovantes menées en France et en Europe ;
- Plusieurs outils à vocation pédagogique, destinés à impliquer le grand public :
 - . La mallette pédagogique 1 degré de +, fruit d'un partenariat de niveau national entre le WWF-France, l'ADEME et l'Association Française des Petits Débrouillards,
 - . Le site Internet www.programme-privileges.org outil de concertation et de diffusion de ces actions ;
 - . Deux expositions itinérantes sur les thèmes du changement climatique et des énergies renouvelables.

Les résultats attendus du programme PRIVILEGES sont ambitieux :

En trois ans seulement, au lieu de dix comme le stipulent les accords de Kyoto, le programme PRIVILEGES a pour but de réduire d'au moins 5,2 % les émissions de gaz à effet de serre à Chalons-sur-Saône, la promotion et la diffusion au niveau national et européen des actions entreprises aidant à leur mise en œuvre par plus de 50 collectivités locales.

Quelques chiffres

Mis en œuvre du 1^{er} septembre 2002 au 31 janvier 2006, le programme PRIVILEGES totalise un montant de 711 711 €, financé comme suit :

Union Européenne	355 800 €
WWF France	179 291 €
Ville de Chalons-sur-Saône	100 000 €
Maison de l'Environnement	39 120 €
ADEME	37 500 €

Le plan d'action éco-industriel

Ce plan a permis de proposer aux acteurs économiques du bassin chalonais (agglomération de 38 communes) des actions visant à maîtriser leurs émissions de gaz à effet de serre, selon trois axes convergents :

- Réaliser un **pré-diagnostic énergie** des sites industriels (outil conçu par l'ADEME permettant d'identifier, dans tous les secteurs de l'entreprise, les zones de gain potentiels les plus élevées dans l'utilisation de l'énergie) dont le suivi sera évalué sur la base d'indicateurs environnementaux ;
- Définir un plan d'efficacité énergétique pour aider aux réalisations concrètes ;
- Tester des mesures complémentaires (Plan de déplacement d'entreprise, gestion collective des déchets).

Des actions d'accompagnement ont sensibilisé les entreprises : rencontres thématiques sur la construction HQE (Haute Qualité Environnement), l'éco-certification des produits, le transport et la logistique ; accompagnement à la certification ISO 14 001 ; édition d'un « **guide de management environnemental** » à destination des entreprises et des collectivités.

Ce plan d'action éco-industriel favorise la réflexion des industriels et des prestataires de service locaux sur la qualité de vie de la cité. Il identifie les économies possibles à réaliser par les technologies propres, le management environnemental et les économies de fluides et matières premières.

Le programme comprend la réalisation d'un **bilan énergétique des zones industrielles** de l'agglomération chalonaise portant sur 250 entreprises et conduisant à des propositions d'actions globales et concertées ainsi qu'à une mise en œuvre effective.

Le plan local pour les collectivités et le plan municipal de réduction des émissions de gaz à effet de serre de Chalon-sur-Saône

Destiné aux collectivités, ce plan local de réduction des émissions de gaz à effet de serre comporte trois étapes :

- Une **compilation d'actions innovantes** engagées par les collectivités locales de taille petite et moyenne, en France et en Europe, comprenant une évaluation de leur impact écologique, social et économique et les conditions de leur répliquabilité,
- Leur diffusion auprès du plus grand nombre, notamment au cours d'un congrès qui s'est déroulé le 13 novembre 2003,
- Une application locale des mesures les plus adaptées en matière de maîtrise et d'économie d'énergie et de recours aux énergies renouvelables, comprenant la mesure de leurs impacts sur les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre.

Dépassant remarquablement les objectifs initiaux du programme PRIVILEGES, la Ville de Chalon-sur-Saône a mis en œuvre un **Plan municipal de réduction des émissions de gaz à effet de serre parmi les plus complets et les plus ambitieux** comparé à ceux menés par des collectivités françaises de taille moyenne.

Des applications sont en effet recherchées dans tous les domaines intéressant le gestionnaire de la collectivité : l'éclairage public et la signalisation, la gestion des bâtiments municipaux (régulation thermique et éclairage), le recours aux énergies renouvelables, les transports de personnes et de marchandises. Le label Haute Qualité Environnementale (HQE) guide la réalisation d'un quartier d'habitat social de plus de 5 ha.

En outre, toujours au titre de ce plan municipal, le réseau de chaleur urbain est alimenté par une cogénération (turbine à gaz) à laquelle s'ajoute depuis décembre 2004 une chaufferie-bois d'une puissance installée de 3,6 MWe. Toujours au titre des énergies renouvelables, la ville propose désormais une prime de 100 €/m² de panneaux solaires installés.

Plusieurs de ces actions ont fait l'objet d'un soutien financier complémentaire de la Région Bourgogne, de l'ADEME et du FEDER

Un exemple d'outil pour le grand public : la mallette pédagogique 1 degré de +

Les objectifs de réduction des gaz à effet de serre ne sont pas seulement de la responsabilité des industries ou des collectivités. Les citoyens, quel que soit leur âge, peuvent également agir. Le programme PRIVILEGES a permis de sensibiliser la population et particulièrement les jeunes (2500 élèves) au changement climatique et aux enjeux liés aux économies d'énergie et à la promotion des sources d'énergie renouvelable. Pour cela les partenaires du programme se sont particulièrement appuyés sur la mallette pédagogique 1 degré de +.

Cette mallette contient une partie proprement pédagogique avec 30 expériences scientifiques qui permettent d'aborder les thèmes de l'atmosphère, du climat et des activités humaines qui ont une influence sur le climat, du *petit matériel et des affiches dédiées* aux expériences, des fiches destinées aux animateurs (fonds documentaire et pistes pédagogiques) ainsi qu'une deuxième partie plus ludique avec un jeu de plateau. ■